



Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos

3 Rue des Platanes - 40220 TARNOS – Bureau administratif ☎ 05.59.64.45.97 – Comptabilité ☎ 05.59.64.90.51

www.centredeloisirstarnos.fr - ✉ assocltarnos@hotmail.com

Centre de Loisirs Élémentaire ☎ 05.59.64.70.59 Centre de Loisirs Maternelle ☎ 05.59.74.82.18/17

Structures d'Accueil de Loisirs Éducatifs – déclarées auprès des organismes de la D.D.C.S.P.P. de la PMI et de la CAF
Centre de Loisirs – Accueils Périscolaires – Pause Méridienne – Centres d'Animation de Quartier – Animations Hors Structures

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS 2026-2027

ÉTÉ 2026

DATES D'OUVERTURE :

Du lundi 06 juillet au vendredi 31 juillet 2026 et du mardi 04 août au jeudi 27 août 2026 inclus.

- ❖ Les enfants de Maternelles nés en 2020-2021-2022 seront quotidiennement accueillis à l'école maternelle Robert LASPLACETTES (Les enfants nés en 2023 pourront être accueillis dès leurs 3 ans faits et/ou scolarisés effectivement).
- ❖ Les enfants d'Élémentaires nés entre 2015 et 2019 seront quotidiennement au Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS.

▶ Le secrétariat sera fermé : le lundi 29 juin 2026

▶ LE CENTRE DE LOISIRS SERA FERMÉ :

lundi 13 juillet, lundi 03 août, vendredi 28 août et lundi 31 août 2026

▶ REUNION D'INFORMATION (pour les nouveaux utilisateurs) le **MERCREDI 1^{er} JUILLET 2026 à 18h30** au Centre de Loisirs maternelles ROBERT LASPLACETTES

L'équipe d'animation est garante du **Projet Pédagogique** de la structure (document à disposition au bureau administratif) : la laïcité, l'éducation par les loisirs éducatifs et la vie collective, la sécurité morale, physique et affective, le respect, l'écoute, la responsabilisation, l'autonomie et la citoyenneté sont les piliers principaux de son action. Les parents sont associés aux loisirs de leurs enfants et, à ce titre, un dialogue constant avec l'équipe d'animation est nécessaire.

LE FONCTIONNEMENT

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2026, NOUS BASCULONS D'UNE ANNEE !!

- ❖ **Les enfants nés en 2015** et rentrant en 6ème à la rentrée ne seront plus accueillis sur le Centre de Loisirs mais seront dirigés vers le Secteur Jeunesse (Pré-Ados).
- ❖ **Les enfants de Maternelles nés en 2021-2022-2023** seront accueillis quotidiennement au Centre de Loisirs Maternelle Robert LASPLACETTES.
- ❖ **Les enfants nés entre 2016 et 2020** seront accueillis quotidiennement au Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS.

Ecole Robert LASPLACETTES pour les Maternelles

☎ 05.59.74.82.18/17

Restaurant ☎ 05.59.74.82.16

Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS pour les

Élémentaires ☎ 05.59.64.70.59

Restaurant ☎ 05.59.74.82.01 (accès coté crèche)

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES (accueil de 7h30 à 18h30)

- **AUCUNE RESERVATION À L'AVANCE N'EST NECESSAIRE**
- Les arrivées au Centre de Loisirs se font de manière échelonnée mais pour des raisons d'organisation, il est souhaitable que votre enfant arrive **avant 09h30**
- Lors des sorties, les enfants qui y participent doivent être présents à **9h00**
- Pour toute arrivée tardive, vous devez signaler le repas par téléphone **avant 9h30**
- La fréquentation peut se faire :
 - **A la journée avec repas (les mercredis et vacances scolaires)**
 - **A la ½ journée, sans repas, le matin OU l'après-midi (les mercredis et vacances scolaires)**
 - **ET uniquement le mercredi en période scolaire : à la ½ journée, avec repas, le matin**

=> Attention toutefois aux heures de départ et de retour pour des activités particulières ou aux accueils à la ½ journée.

☎ **PAS DE DÉPART AVANT 16h00**

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

<u>ACCUEIL*</u>	<u>MATERNELLES</u> ☎ 05.59.74.82.17/18	<u>ELEMENTAIRES</u> ☎ 05.59.64.70.59
JOURNEE	- Ouvert de 7h30 à 18h30 - <u>Arrivée avant 09h30</u> - Pas de départ avant 16h00	- Ouvert de 7h30 à 18h30 - <u>Arrivée avant 09h30</u> - Pas de départ avant 16h00
1/2 JOURNEE (matin) Sans repas	- Arrivée avant 9h30 - Départ entre 11h45 et 12h00 max	- <u>Arrivée avant 09h30</u> - Départ entre 11h45 et 12h00 MAX au Centre de Loisirs P. FONTENAS OU - Départ entre 12h05 et 12h15 MAX à l'école Félix CONCARET
1/2 journée (après-midi) Sans repas	- Arrivée à 13h00 (<u>avec sieste</u>) - Arrivée entre 13h30 et 14h00 (<u>Sans sieste</u>) - Pas de départ avant 16h00	- Arrivée entre 13h30 et 14h00 max - Pas de départ avant 16h00
1/2 journée (matin + repas) <i>Uniquement le mercredi en période scolaire</i>	- <u>Arrivée avant 09h30</u> - Départ entre 13h00 et 14h00 max (sans sieste)	- <u>Arrivée avant 09h30</u> - Départ entre 13h30 et 14h00 max

** Vérifiez bien toutefois le programme d'activités, les sorties à la journée avec pique-nique + horaires de départ et d'arrivée des activités*

Pour des raisons de sécurité, d'organisation pédagogique et de cohésion éducative, merci de bien vouloir respecter scrupuleusement les horaires ci-dessus, (Sauf RDV médical).

- ✓ Pensez à prévenir les animateurs si votre enfant doit quitter le centre **exceptionnellement avant 16h.**
- ✓ Lorsque vous venez chercher votre enfant, nous vous demandons de **signer la fiche de présence** auprès de l'animateur de votre enfant.
- ✓ Nous vous demandons de bien vouloir prendre quelques secondes **à chaque arrivée et départ de votre enfant** – quelle que soit l'heure – pour enregistrer sa présence. Si vous n'avez pas le temps, dites à votre enfant de se présenter directement à l'animateur de son groupe afin qu'il soit enregistré nominativement.
- ✓ Un ramassage en mini-bus peut éventuellement être mis en place mais **exceptionnellement pour les enfants dont les parents n'ont pas de moyen de locomotion.** N'hésitez pas à le signaler à la direction afin d'organiser ce ramassage les jours de présence de votre enfant.

SORTIES ET MINI-CAMPS

- ✓ Pour toute sortie ou mini-camp, l'inscription est obligatoire via une autorisation parentale à remplir, à signée et à remettre aux animateurs (ATTENTION les places sont limitées) **AUCUNE INSCRIPTION POUR LES COPAINS !!**
☞ AUCUNE RÉSERVATION NI INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL !
- ✓ Une partie des places aux mini-camps et aux sorties est réservée aux enfants qui fréquentent quotidiennement le Centre de Loisirs.
- ✓ Pour des raisons d'organisation, l'enfant inscrit **à un mini- camp pendant les vacances scolaires devra être présent au Centre de Loisirs la veille du départ (Préparation) et le lendemain (Bilan). Autant que faire se peut. Le jour du départ, il devra être présent dès 9h.** Au-delà de cet horaire, la place sera attribuée à un autre enfant.

HANDICAP

- ✓ Le Centre de Loisirs peut accueillir des enfants à besoins particuliers (enfants nécessitant des besoins significatifs notifiés ou pas, par la MDPH) dont l'intensité et la fréquence exigent des adaptations qualitatives et quantitatives pour son accueil.
- ✓ Afin de mettre en place ces adaptations, nous vous demandons de bien vouloir remplir le plus précisément possible la fiche d'accueil individualisée, de la remettre au directeur du Centre de Loisirs, et de prendre le temps de l'explicitier auprès des animateurs.

- ✓ Les animateurs ne sont pas des éducateurs spécialisés ni des AESH, c'est la raison pour laquelle nous devons étudier ensemble et au préalable, la possibilité ou pas d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions et de façon progressive si nécessaire.

LA SÉCURITÉ

- ✓ Le Centre de Loisirs obéit à la réglementation du ministère de la Jeunesse et des Sports, par conséquent, **le programme d'activités peut être changé au dernier moment pour des raisons de sécurité ou de législation** (météo, transport, nombre...). En cas d'hésitation, appelez dès le matin le Centre ...

✓ *Notre ministère de tutelle nous conseille de vous informer de votre intérêt à souscrire un « contrat d'assurance dommage corporel ou individuel accident ou garanties des accidents de la vie » dans le cas de pépin sans tiers responsable.*

- ✓ En cas d'accident, le personnel applique la procédure d'alerte et informe au plus vite la Directrice de l'Association. Si les parents ne peuvent être contactés pour en être informés, le personnel d'encadrement interviendra selon les instructions portées sur la fiche de procédure d'urgence. Néanmoins, l'attention des parents est attirée sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant. **Aussi, ils doivent être assurés pour les risques liés aux activités périscolaires et extrascolaires.**

- ✓ **Penser à prévenir dès votre arrivée ou par téléphone** au 05.59.64.70.59 pour les Élémentaires et au 05.59.64.82.17/18 (Robert LASPLACETTES) pour les Maternelles, **si l'enfant doit :**



- Rentrer seul (**à partir de 8 ans uniquement**),
- Rentrer accompagné par une tierce personne (**mineur autorisé à partir de 12 ans**)
- Seules les personnes indiquées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher les enfants sur présentation d'une pièce d'identité.
- Partir avant 16h,
- Rester en demi-journée (avec ou sans repas).

Retards : Les retards importants ou répétitifs dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture peuvent entraîner l'exclusion du service. *Lorsque le personnel ne peut joindre le responsable légal d'un enfant présent au-delà de l'heure de fermeture de la structure, la législation nous autorise à le confier à la Brigade de Gendarmerie de Tarnos... N'hésitez pas et préférez appeler le Centre pour signaler l'éventualité d'un retard.*

L'association se réserve le droit d'exclure les enfants en cas de retards courts mais cumulés et/ou de retards conséquents occasionnant des heures supplémentaires et donc un surcoût de fonctionnement.

- ✓ Les enfants venant à vélo devront prévoir un cadenas.
- ✓ **Chaque jour, penser au petit sac à dos avec Casquette - K-Way - gourde - crème solaire... qui peuvent toujours être utiles ! Il est préférable de munir quotidiennement votre enfant de chaussures de sport fermées !**
- ✓ Marquer si possible les vêtements et utiliser des vêtements usagés.
- ✓ **Pensez à nous communiquer tout changement de coordonnées tout au long de l'année**

P A I

- ✓ **Si vous avez un enfant bénéficiant d'un P.A.I. (Projet d'Accueil individualisé - à réactualiser tous les ans), nous vous demandons impérativement de nous signaler PAR ÉCRIT sa reconduction automatique (ou au contraire sa résiliation) et de nous fournir traitement et ordonnance en vérifiant les dates de péremption et de renouveler si besoin. => Mettre nom et prénom de l'enfant sur la boîte de médicament.**

LA VIE COLLECTIVE

- ✓ Les enfants ne doivent pas apporter d'objets, d'argent, de friandises, de téléphone portable, de jouets personnels ou de valeur - excepté leur éventuel « doudou ».
- ✓ **Le projet pédagogique** est basé sur un apprentissage du respect mutuel, nous ne pourrions tolérer de la part des enfants, un manque de respect entre eux, envers les adultes : animateurs, personnels de service, prestataires..., le matériel, les bâtiments et les véhicules.

- ✓ **Un programme est régulièrement édité**, vous pourrez le consulter sur les Accueils Périscolaires, le Centre de Loisirs, les Accueils de Quartier et sur notre site internet : www.centredeloisirstarnos.fr
- ✓ Les pique-niques fournis lors des sorties à la journée sont facturés au même prix qu'un repas pris au Centre.
- ☞ **Quelques soient les âges, le bien-être et l'éducation des enfants sont nos principaux objectifs, toutefois en matière d'éducation, rien n'est facile. C'est pourquoi, il est nécessaire que nous ayons avec vous, Parents, une relation ouverte, efficace et cordiale dans l'intérêt de tous et de celui des enfants surtout. N'hésitez pas à échanger avec eux et leur demander les programmes.**

PAIEMENT DU CENTRE

- ✓ A la fin de chaque mois, une facture sera adressée avec le montant total dû, comprenant les journées d'animation, la restauration, les participations exceptionnelles (suppléments), et éventuellement les mini camps
- ✓ Le règlement devra être effectué dès réception :
 - **Par chèque (à l'ordre de l'Association Centre de Loisirs) une boîte aux lettres est à votre disposition à la porte d'entrée du bureau**
 - **En espèces (directement au secrétariat)**
 - **Par chèque-vacances**
 - **Paielement en ligne via « L'espace Famille »**
 - **Par Prélèvement Mensuel Automatique**, prévu entre le 05 et le 15 de chaque mois. Cependant, **au bout de 3 rejets consécutifs**, nous serons dans l'obligation de mettre un terme à ce mode paiement pour revenir au mode paiement classique : chèque ou espèces.

☞ **AUCUN REGLEMENT NE DOIT ÊTRE REMIS AUX ANIMATEURS DES ACCUEILS**

- ✓ L'Association se réserve le droit d'exclure les enfants du Centre de Loisirs en cas de non-paiement consécutif de trois mois ou répété dans l'année scolaire et n'ayant pas entamé des démarches auprès de l'Association.

En cas de difficultés financières, ne pas hésiter à contacter le secrétariat pour trouver ensemble une solution adaptée et continuer ainsi à accueillir vos enfants.

QUOTIENT FAMILIAL		1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas <small>(uniquement les mercredis en période scolaire)</small>	Journée
A	0 > QF > 449*	4,60 €	4,80 €	9,00 €
B	449,01 > QF > 794*			
C	794.01 > QF > 1000*	5,10 €	6,00 €	9,50 €
D	1000,01 > QF > 1 200	5,60 €	7,30 €	9,80 €
E	1 200.01 > 1 500	6,00 €	7,80 €	10,00 €
F	1 500.01 > 1 800	6,60 €	9,40 €	10,50 €
G	1 800.01 > 2 300	9,20 €	13,50 €	14,40 €
H	QF > 2 300	13,30 €	16,50 €	17,80 €

* Carte d'identité Vacances, aides déductibles du tarif pour allocataires CAF bénéficiaires (pour QF < 1000)

Le seul fait d'inscrire un enfant au Centre de Loisirs constitue pour les parents, l'acceptation de ce règlement qui est affiché dans les locaux concernés et autorise également la pratique de toutes les activités proposées par l'Association (Hors champs spécifiques et réglementaires)

Fait à Tarnos, le 04 mai 2026

Mme la Présidente Chantal BOUGUEREAU

